



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

lutte contre le racisme

Question au Gouvernement n° 3205

Texte de la question

ACTES ANTISÉMITES

M. le président. La parole est à M. Gilbert Gantier, pour le groupe DL.

M. Gilbert Gantier. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Elle concerne certains problèmes d'ordre public, mais elle concerne également un problème de droits de l'homme, qui est au premier rang de nos préoccupations.

Je veux rappeler que, depuis quelques semaines, nous assistons à une recrudescence choquante et étonnante d'actes d'antisémitisme dans notre pays. Depuis quelques semaines, plusieurs synagogues ont été incendiées. A Rouen, un rabbin a été matraqué. A Paris et à Marseille, des boutiques ont été saccagées par des manifestants. Le 30 décembre dernier, à Paris, dans l'arrondissement dont M. le ministre de l'intérieur est l'élu, l'école Sinaï a été prise pour cible. Et tout récemment, samedi dernier, la synagogue de Goussainville a été attaquée par une bande armée.

Mes chers collègues, dans un pays comme le nôtre, dans une démocratie qui se flatte d'être respectable, de tels actes sont tout à fait inadmissibles. Aussi voudrais-je demander à M. le Premier ministre s'il considère qu'il s'agit d'un problème secondaire ou d'un problème de première importance pour la paix civile et quelles mesures il compte prendre pour lutter contre cet antisémitisme rampant qui se développe depuis quelques semaines.

(Applaudissements sur les bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Daniel Vaillant, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, je condamne avec la plus grande fermeté tout acte commis contre la communauté juive de notre pays, que ce soit envers des lieux de culte, envers des écoles et, bien sûr, envers des personnes.

C'est plus généralement toute forme d'antisémitisme ou de racisme que le Gouvernement condamne de la manière la plus absolue et qu'il s'attache à réprimer dans le cadre des lois de la République.

Je comprends parfaitement, monsieur le député, la préoccupation de la communauté juive pour sa sécurité. Et j'ai déjà eu l'occasion de m'entretenir, à plusieurs reprises, avec ses responsables, que je rencontre régulièrement.

Depuis plus d'un an, j'ai adressé des instructions extrêmement précises aux préfets et aux services de police pour qu'ils soient eux aussi en contact régulier, localement, avec les responsables de la communauté, mais aussi pour qu'ils exercent une vigilance renforcée, en vue de prévenir tout acte de malveillance, notamment en renforçant la protection des lieux de culte.

Je veux cependant vous indiquer, monsieur le député, - comme je l'ai fait aux représentants de la communauté

juive, qui en conviennent - que malgré la gravité de certains actes survenus ces dernières semaines, le nombre des actes antisémites perpétrés en France en 2001 est heureusement en très net recul par rapport à l'année 2000.

Ainsi, plus d'une centaine d'actions violentes et plus de 600 actes de menace, tous pratiquement survenus entre le 1er septembre et le 15 novembre, c'est-à-dire dans le contexte des événements du Proche-Orient, ont été recensés en 2000.

M. Laurent Dominati. Combien d'interpellations ?

M. le ministre de l'intérieur. Depuis le début de l'année 2001, ces chiffres sont respectivement d'une trentaine et d'un peu plus de 170.

M. Pierre Lellouche. Trois cent cinquante et un cas, rien qu'en Ile-de-France !

M. le ministre de l'intérieur. Plusieurs interpellations ont eu lieu. Certaines parmi des militants d'extrême droite et d'autres parmi des jeunes issus de quartiers sensibles dont les motivations sont souvent confuses.

M. Pierre Lellouche. C'est faux !

M. le ministre de l'intérieur. Par ailleurs, la surveillance de sites Internet d'extrémistes divers ont permis d'engager des poursuites judiciaires.

M. Claude Goasguen. Ce n'est pas vrai !

M. le ministre de l'intérieur. Ces actes sont toujours trop nombreux. Bien entendu, notre détermination reste entière pour, d'une part, lutter contre l'antisémitisme, sous toutes ses formes et, d'autre part, contribuer à prévenir les confrontations interreligieuses et favoriser le dialogue entre les fidèles des différentes religions.

M. Pierre Lellouche. Soyez lucide. Regardez la réalité en face !

M. le ministre de l'intérieur. C'est pour cela que j'exhorte chacun à ne pas importer sur notre territoire le conflit du Proche-Orient, ni, parfois, confondre violences traditionnelles ou actes racistes...

M. Pierre Lellouche. Soyez ferme !

M. le ministre de l'intérieur. ... ou antisémites. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Données clés

Auteur : [M. Gilbert Gantier](#)

Circonscription : Paris (15^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3205

Rubrique : Droits de l'homme et libertés publiques

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 janvier 2002

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 10 janvier 2002